

DÉLIBÉRATION

L'an Deux mille dix, le 17 février.

N° 03-10

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de BOÉ,
convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire.

OBJET :

**Vacances pour tous :
Renouvellement de la
convention avec la F.O.L.**

Sous la présidence de Monsieur Christian DEZALOS, Président.

Nombre de membres
en exercice : 17

PRÉSENTS :

Mmes MEYRAT (pouvoir de Mme MESSI), LASSORT, ARTESE ,
LABADIE, JOURNE-L'HERISSON, RYCKWAERT, PERTHUIS,
LAGOUARDE,
Mrs VOLCENO, FAUVE, ROUX.

Date de la convocation :
8 février 2010.

EXCUSÉS :

Date de l'affichage :
8 février 2010

Mmes LAPEYRE, MAHAIE, PERINET.
M. KHERCHACHE.

Monsieur Le Président rappelle que conformément au souhait des membres du C.C.A.S., il est attribué à la Fédération des Oeuvres Laïques une participation plafonnée à 1067 € permettant à des jeunes de la commune âgés de 6 à 17 ans d'accéder aux centres de vacances de la Fédération des Oeuvres Laïques.

Monsieur Le Président propose au Conseil d'Administration de renouveler la convention avec la Fédération des Oeuvres Laïques.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

OUI, l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE :

De renouveler la convention avec la Fédération des Oeuvres Laïques.

FIXE :

La participation annuelle plafonnée à 1067 € maximum calculée sur la base suivante : le montant variable des aides de la Ville de BOE sera accordé aux familles par la Commission Administrative après délibération de ses membres. Ces aides seront accordées en complément de celles de la C.A.F., du Conseil Général ou tout autre organisme reconnu d'utilité publique et viendront ainsi réduire la participation demandée aux familles

DELEGUE :

Ses pouvoirs à Monsieur Le Président pour la signature de la convention et tout document y afférent.

DIT :

Que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2010.

Fait et délibéré au Centre Communal d'Action Social, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Président,

Christian DEZALOS.